

Bétharram : l'absence d'inspection générale questionne l'indépendance de l'institution

La commission d'enquête parlementaire a auditionné mardi la nouvelle cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. Une instance que seuls le ministre de l'éducation ou le premier ministre peuvent saisir. Ce qui n'est toujours pas fait pour Bétharram.

[Mathilde Goanec](#)

9 avril 2025 à 10h00

La question taraude les observateurs du tentaculaire dossier Bétharram : pourquoi aucune enquête de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) n'a-t-elle jamais été menée pour faire la lumière sur cet établissement des Pyrénées-Atlantiques, où se sont déroulées moult violences depuis au moins quatre décennies ? Mardi 8 avril, devant la commission d'enquête parlementaire relative aux violences dans les établissements scolaires, la cheffe de l'inspection générale de l'IGÉSR, Dominique Marchand, a laissé encore une fois cette question sans réponse.

Les critères (pas forcément cumulatifs) tels que décrit par Dominique Marchand auprès de la commission pour le déclenchement d'une inspection générale – soit le plus haut niveau de contrôle de l'administration – semblent pourtant réunis : la gravité des situations signalées ; la nécessité d'un dépaysement en cas de collusions locales ; le niveau de responsabilité des intéressés ; le niveau de médiatisation d'une affaire ; le manque de ressources au local. Le portrait-robot de la situation de Notre-Dame-de-Bétharram, en somme.

À ce jour, deux cents plaintes ont été déposées au palais de justice de Pau concernant cette institution, pour des violences physiques ou sexuelles. Les faits reprochés s'étalent sur des dizaines d'années, impliquent la responsabilité de plusieurs chefs d'établissement, et mettent en cause divers personnels (dont un directeur de 1987 à 1993, le père Carricart, mort depuis). Au moins un surveillant mis en cause a en outre circulé dans un autre établissement du réseau privé catholique Saint-Dominique de Neuilly, jusqu'en région parisienne, [où il fait aussi l'objet d'une plainte](#).



Dominique Marchand (au centre), devant la commission d'enquête parlementaire relative aux violences dans les établissements scolaires à l'Assemblée nationale le 8 avril 2025. © Capture d'écran site de l'Assemblée nationale

Enfin, la responsabilité voire l'intervention directe dans le dossier de divers élus locaux, départementaux et nationaux est pointée du doigt, et notamment celle de François Bayrou, père d'élève, ancien maire de Pau, ancien président du conseil départemental, ancien ministre de l'éducation nationale et actuel premier ministre.

S'il fallait en rajouter, le sujet de Bétharram est tout sauf de l'histoire ancienne. À l'occasion d'un déplacement sur place le 18 mars 2025, les corapporteur·es de la commission d'enquête ont découvert des faits de violences sexuelles commis entre élèves au cours de l'année 2024, qui n'avaient pas été signalés au procureur de la République. Il y a donc largement matière à enquêter sur d'éventuels dysfonctionnements.

Saisie par le ministre

L'audition de Dominique Marchand a également été l'occasion de rappeler un autre grand principe : la saisine de l'inspection générale relève de la seule décision du ministre, celui de l'éducation nationale en la matière. Chroniquée localement pendant des années, l'affaire de Bétharram a pris un tour national à la faveur [d'une enquête du journal Le Monde](#) en mars 2024, puis a explosé médiatiquement en février dernier, [suite aux révélations de Mediapart](#). Or depuis tout ce temps, aucune ministre de l'éducation – ni Amélie Oudéa-Castéra, ni Nicole Belloubet, ni Anne Genetet, ni Élisabeth Borne – n'a considéré qu'il y avait matière à investir les inspecteurs généraux d'une mission sur ce groupe scolaire privé sous contrat.

L'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche peut également recevoir des missions du premier ministre. François Bayrou, qui a assuré maintes fois n'avoir « *jamais été informé de quoi que ce soit de violences ou de violences a fortiori sexuelles* » sur

l'établissement, puis a [promis son soutien](#) aux victimes, n'a pas lui non plus jugé nécessaire d'user de ce pouvoir.

Le corapporteur de la commission d'enquête, le député insoumis Paul Vannier, a rappelé à son interlocutrice la réponse de l'ancienne cheffe de l'IGÉSR Caroline Pascal, auditionnée la semaine passée : *« Elle nous a expliqué que le déclenchement d'une inspection générale était le signe soit d'une volonté politique forte, soit de la gravité de la situation. Est-ce que le caractère politique de certaines situations accompagne le travail des inspecteurs généraux ? »* Dominique Marchand admet qu'elle n'aurait *« sans doute »* pas utilisé les mêmes termes que sa prédécesseuse. *« Cela étant dit, la saisine de manière réglementaire étant faite par un ministre, il est certain que mener une inspection générale donne un signal vis-à-vis des acteurs. »*

« C'est donc [dans le cas de Bétharram – ndlr] un signal qui n'est pas donné par le ministre ? », insiste Paul Vannier. *« Je ne crois pas avoir dit ça »*, répond la nouvelle patronne de l'inspection générale, nommée depuis six semaines.

Une première inspection, de niveau académique, a bien été menée auprès de l'établissement Notre-Dame-de-Bétharram, en 1996, deux pages notoirement bâclées [aux dires mêmes de son auteur](#). Puis, début mars 2025, sous la pression montante de l'opinion, le rectorat de Bordeaux dépêche enfin une équipe pluridisciplinaire, composée d'inspecteurs mais également d'agents sociaux, dans l'établissement connu désormais sous le nom du Beau Rameau. Un contrôle dont le chef d'établissement a été informé préalablement.

Selon le ministère, la ministre Élisabeth Borne a choisi de lancer un contrôle académique *« conformément à la réglementation concernant les établissements du privé sous contrat »*. En fonction des résultats du contrôle, en cours d'analyse, *« la ministre se réserve la possibilité de diligenter une inspection générale »*, explique-t-on à Mediapart depuis deux mois.

En mémoire, Stanislas et Averroès

À l'Assemblée, l'inspection générale a aussi tenté d'expliquer à plusieurs reprises sa méthode aux député·es ainsi que les deux voies possibles de son travail : le contrôle d'une part, et donc la conformité d'un établissement aux prescriptions réglementaires, et l'inspection d'autre part, par exemple à la suite d'un signalement. Une option à la *« méthodologie plus robuste »*, bien plus coûteuse en temps et en personnel, a expliqué la cheffe du service juridique de l'IGÉSR, Cristelle Gillard, responsable du pôle juridique, car pouvant mener à des *« sanctions disciplinaires »*.

Si en 2024, en France, sept inspections générales seulement ont été menées, et toutes sur des établissements publics, la commission d'enquête n'a pu s'empêcher de jouer au jeu des 7 erreurs, en évoquant deux inspections générales largement débattues, celles qui ont visé l'établissement catholique sous contrat Stanislas, à Paris, et le lycée Averroès, à Lille.



Le collège Stanislas à Paris. © Sébastien Calvet / Mediapart

La première a bien été déclenchée, explique la cheffe de l'IGÉSR, à la suite de la publication de « [deux articles de presse](#) », par le ministre Pap Ndiaye, et a donné lieu à plus d'une centaine d'auditions, un appel à témoin et près de trois mois d'enquête. « *Ce qu'ils [les inspecteurs généraux – ndlr] essaient de faire dans ce genre d'enquête, c'est de recueillir des éléments à charge et à décharge, explique Dominique Marchand. Pour avoir la vision la plus complète et objectivée possible.* »

Ce qui n'a pas empêché les décalages entre les PV d'audition de ces témoignages et la tonalité finale du rapport. Sur l'homophobie, « *institutionnalisée* » ou non ([lire à ce sujet notre article](#)), mais également dans le cas de témoignages édifiants de racisme, qui ne figurent à aucun moment dans le rapport final des inspecteurs. « *Je ne sais pas vous répondre. Vraiment* », déclare Dominique Marchand à ce sujet. Le contrat d'association entre Stanislas et l'État n'a, de fait, jamais été remis en cause.

Concernant le lycée musulman Averroès, à Lille, [un rapport de l'IGÉSR](#) déclenché en 2021 par l'ancien ministre Jean-Michel Blanquer a conclu à la grande qualité de l'enseignement de l'établissement et a souligné sa contribution à « *l'émergence de citoyens épanouis* ». Ce qui n'a pas empêché, à la suite d'un autre rapport de la chambre régionale de la Cour des comptes, sur des manquements notamment d'ordre pédagogique, de rompre le contrat d'association d'Averroès, une procédure absolument exceptionnelle, [actuellement contestée](#) auprès du tribunal administratif.

Ces différences de traitement ne peuvent qu'alimenter un sentiment « *choquant de deux poids de mesures* », assume le député Paul Vannier, d'autant que, dans ces deux cas, ces rapports n'ont jamais été rendus publics par le ministère. Elles soulèvent surtout, de Stanislas à

Bétharram en passant par Averroès, la question de l'indépendance de l'inspection générale vis-à-vis du pouvoir politique, puisque seul un ministre a le pouvoir de déclencher sa saisine.

Les inspecteurs sont seuls « *responsables et signataires* » de leur rapport, souligne leur nouvelle patronne, Dominique Marchand, qui explique que son rôle réglementaire se borne à transmettre les rapports aux ministres, sans autre intervention. Elle rappelle également que l'inspection générale peut faire des recommandations, mais n'a pas la charge du suivi de ces dernières, y compris en matière disciplinaire. Quant à la publication de ces documents clés, elle ne dévie pas davantage des pas de sa prédécesseuse : « *Je ne crois pas anormal que l'ensemble des rapports ne soit pas diffusé car nous avons un rôle de conseil auprès des ministres, ils n'ont pas vocation à être rendus publics.* »

[Mathilde Goanec](#)